



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00517

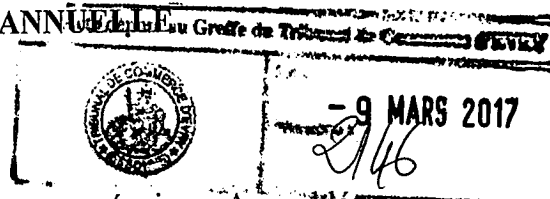
Numéro SIREN : 445 376 460

Nom ou dénomination : AGM ILE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2017 sous le numéro de dépôt 2146

AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
RCS EVRY 445 376 460

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 MARS 2017



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a légèrement diminué (-1,68 %) et passe de 5 854 545 euros au 30/09/2015 à 5 756 000 au 30/09/2016. Les charges d'exploitation ont quant à elles diminué de 2,54 %. Le résultat d'exploitation ressort à 170 131 au 30/09/2016 contre 167 983 euros au 30/09/2015. Le résultat net ressort bénéficiaire à 95 435 euros au 30/09/2016 contre 96 234 euros au 30/09/2015.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Poursuite du développement de notre chiffre d'affaires tout en maintenant nos charges d'exploitation.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS (TTC)		
Echéances	Exercice clos le 30/09/2016	Exercice clos le 30/09/2015
Moins de 30 jours	264 199€	23 725€
Entre 30 et 60 jours	178 025€	19 316€
Entre 60 et 90 jours	12 131€	483 896€
Plus de 90 jours	14 246€	40 162€
Total	468 601€	567 099€

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 756 000 euros contre 5 854 545 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,68%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 814 euros contre 55 902 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -80,66%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 950 719 euros contre 1 086 946 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,53%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 811 375 euros contre 2 830 314 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,67%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 69 046 euros contre 65 593 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,26%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 988 647 euros contre 990 059 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,14%.

Le montant des charges sociales s'élève à 707 321 euros contre 703 420 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,55%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 25 personnes contre 25 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 69 573 euros contre 66 098 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,26%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euros contre 34 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -97,44%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 596 683 euros contre 5 742 463 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,54%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 170 131 euros contre 167 983 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,28%.

Compte tenu d'un résultat financier de -3 356 euros (-1 727 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 166 775 euros contre 166 256 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -38 435 euros contre -43 558 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 32 905 euros contre 26 465 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 95 435 euros contre un bénéfice de 96 234 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -0,83%.

Au 30 septembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 809 563 euros contre 1 885 082 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,01%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 95 435 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

95 435 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	3 347 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	98 782 euros
A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 500,00 euros par action	
Le solde	48 782 euros

Pour un montant de 40 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 740 000 euros et pour un montant de 8 782 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 8 782 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 803 782 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mars 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 853 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 284 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de fixer la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAULX LES CHARTREUX
Le 01/02/2017

Béatrice MOURGUES
Présidente



AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
RCS EVRY 445 376 460

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 01 mars,
A 10 heures,

Les associés de la société AGM ILE DE FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 90, rue de la Division Leclerc 91160 SAULX LES CHARTREUX, sur convocation faite par lettre simple adressée le 01 février 2017 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Béatrice MOURGUES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Éric BRUGES et Madame Anne-Marie MOURGUES, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Alfonso AMATO est désigné comme secrétaire.

la société BEWIZ AUDIT, représentée par Monsieur Laurent BENOUDIZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 853 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 284 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 95 435 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	95 435 euros
-------------------------------	---------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	3 347 euros
-------------------------------	-------------

Pour former un bénéfice distribuable de	98 782 euros
---	--------------

A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 500,00 euros par action	

Le solde	48 782 euros
----------	--------------

Pour un montant de 40 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 740 000 euros et pour un montant de 8 782 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 8 782 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mars 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Béatrice MOURGUES, en sa qualité de Présidente, a perçu une rémunération brute annuelle de 77 700 euros pour l'exercice ouvert le 01/10/2015 et clos le 30/09/2016.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

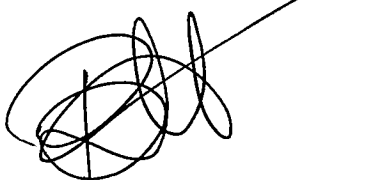
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

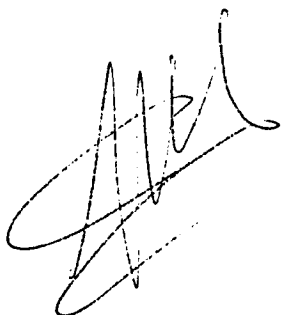
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Béatrice MOURGUES



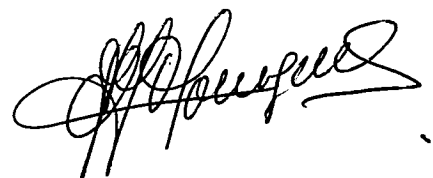
Le secrétaire
Alfonso AMATO



Les scrutateurs
Éric BRUGES



Anne-Marie MOURGUES



AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
RCS EVRY 445 376 460

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 95 435 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	95 435 euros
-------------------------------	---------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	3 347 euros
-------------------------------	-------------

Pour former un bénéfice distribuable de	98 782 euros
---	--------------

A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 500,00 euros par action	

Le solde	48 782 euros
----------	--------------

Pour un montant de 40 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 740 000 euros et pour un montant de 8 782 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 8 782 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mars 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 mars 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Béatrice MOURGUES



Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX LES CHARTREUX		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 4 5 3 7 6 4 6 0 0 0 0 3 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092016					
		N-1 30092015					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	130 809	17 191	30 759
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	168 440	67 746	90 397
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	500	500	500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	403	403	403
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	35 472	35 472	35 472
TOTAL (II)		BJ	BK	299 249	121 312	157 531	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	16 057	16 057	32 291
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	17 268	17 268	14 006
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 876	8 876	1 395
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	52 357	947 324	1 360 331
		Autres créances (3)	BZ	CA	63 760	63 760	107 826
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2 255	929	3 183
		Disponibilités	CF	CG	590 626	590 626	169 978
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	43 411	43 411	38 540
TOTAL (III)		CJ	CK	54 611	1 688 251	1 727 551	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	353 860	1 809 563	1 885 082	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	35 472	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :50 000.....)			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	700 000	
	Report à nouveau			DH	3 347	607 113
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	95 435	96 234
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	853 782	758 347
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 928	60 207
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	82	82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9 877	3 867
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	468 601	567 099
	Dettes fiscales et sociales			DY	325 760	288 846
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	134 533	206 633
TOTAL (IV)			EC	955 781	1 126 735	
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 809 563	1 885 082	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	938 934
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	800	794

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	5 756 000	FH		FI	5 756 000	5 854 545	
		FJ	5 756 000	FK		FL	5 756 000	5 854 545	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	(16 234)	17 622	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	27 043	37 280	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 766 814	5 910 447	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	953 982	1 096 103	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(3 263)	(9 157)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 811 375	2 830 314	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	69 046	65 593	
	Salaires et traitements *					FY	988 647	990 059	
	Charges sociales (10)					FZ	707 321	703 420	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	44 095	61 112	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	25 478	4 986
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	34	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 596 683	5 742 463
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	170 131	167 983	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145	564	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	145	564	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	2 255		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 246	2 291	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 501	2 291	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 356)	(1 727)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	166 775	166 256	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		1 450	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 833	2 917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 833	4 366	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16 229	37 070	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	35 039	10 854	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	51 268	47 924	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(38 435)	(43 558)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	32 905	26 465	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 779 792	5 915 377	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 684 357	5 819 143	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	95 435	96 234	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	53 387	54 244
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 043	32 763
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
PRODUITS CESSIONS IMMOBILIAIRES CORPORELLES							12 833
PENALITES AMENDES FISCALES					(947)		
REMBOURSEMENTS SINISTRES CLIENTS					5 877		
ANNULATION AVANCE					11 300		
VNC IMMOBILIAIRES CORPORELLES CEDEES					35 039		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures		Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3	KS	148 000	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	575	KW		KX	30 077	
		Matériel de transport *				KY	238 851	KZ		LA	12 837	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 938	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	417 364	LO		LP	42 915		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	500	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	403	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	35 472	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	36 375	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	453 739	ØH		ØJ	42 915		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	148 000	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	30 653	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	76 093	MQ	175 595	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	29 938	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	76 093	NH	384 186	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	500	ØZ				
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	403	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	35 472	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	36 375	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	76 093	ØL	420 561	ØM			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE Néant ☒*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	117 241	QA	13 568	QB		QC	130 809
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	575	QE	42	QF		QG	617
	Matériel de transport	QH	150 995	QI	28 635	QJ	41 054	QK	138 576
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 397	QM	1 850	QN		QO	29 247
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	296 208	QV	44 095	QW	41 054	QX	299 249
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	296 208	ØP	44 095	ØQ	41 054	ØR	299 249

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	26 878	6U	25 478
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 255	6Y	2 255
	TOTAL III	7B	26 878	TY	27 733
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	26 878	UB	27 733
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	25 478	UF	
		UG	2 255	UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	35 472	UV	35 472	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	59 352		59 352			
	Autres créances clients				UX	940 329		940 329			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 799		2 799			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	14 249		14 249			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	25 168		25 168			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	21 398		21 398			
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	146		146			
	Charges constatées d'avance				VS	43 411		43 411			
	TOTAUX				VT	1 142 324	VU	1 142 324	VV		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	800		800					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	16 128		9 159		6 969			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	468 601		468 601						
Personnel et comptes rattachés		8C	51 877		51 877						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	108 109		108 109						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	7 619		7 619					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	139 577		139 577					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 579		18 579					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	82		82						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	134 533		134 533						
TOTAUX		VY	945 903	VZ	938 934		6 969				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	82	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	36 458	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092016				
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	11 300	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 853				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 568				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	11 293	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	(947)	Charges financières (art.212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
TOTAL I								WR	158 406			
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	10 870			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	27 854	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	38 724	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	119 682	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	119 682	XO	0	

2058A - Déductions diverses
au 30/09/2016

Libellé	Montant
CICE PROVISION 2015	(21 852)
CICE REEL 2015	28 308
CICE PROVISION 2016	21 398
Totalisation	27 854

Désignation de l'entreprise		AGM ILE DE FRANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
PROVISION TVS			9K	11 293	9L 10 870
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	11 293	YO 10 870
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)			XU	☐
---	--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	607 113	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD	700 000						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	96 234		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	3 347						
TOTAL I			ØF	703 347	TOTAL II		ZH	703 347					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	280 887	)	YQ	64 436	58 399			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	1 745 895	1 718 633			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	466 225	)	XQ	466 825	468 136			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	39 912	84 806			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	60 518	70 402			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	498 225	488 337			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 811 375	2 830 314			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	24 178	24 060		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	44 869	41 533		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	69 046	65 593		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	602 494	610 172			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	380 943	383 931			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2015) *							ØB	945 263				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés) : 0							YP	25	25			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA								
	Plus-values à 15%				JK								
	Plus-values à 19%				JM								
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD								
	Plus-values à 15%				JN								
	Plus-values à 19%				JP								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH									
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ									
- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)													
Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	0								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 VEHICULE 10062015	128			61	67
	2 VEHICULE 25082011	17 730			15 425	2 305
	3 MOTO 16052013	8 405			8 405	
	4 MOTO 28062016	159			33	126
	5 VEHICULE 26062013	37 563			17 007	20 555
	6 MOTO 20092016	12 109			123	11 986
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1 1 500	1 433	1 433				
	2 833	(1 472)	(1 472)				
	3 1 000	1 000	1 000				
	4 1 000	874	874				
	5 7 500	(13 055)	(13 055)				
	6 1 000	(10 986)	(10 986)				
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(22 206)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE					Néant ☒ *
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2016

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102015		et clos le : 30092016		Durée en nombre de mois 12
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC	5 756 000		
Production stockée	OD	(16 234)		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	5		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	27 043		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM	5 766 814		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Variation de stocks (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	953 982		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(3 263)		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 284 497		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1		
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2	OJ	3 235 217		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 531 597	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	2 531 597		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 783 043		
Période de référence	GY	01/10/2015	GZ	30/09/2016
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

(1)Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|6

N° SIRET 4|4|5|3|7|6|4|6|0|0|0|0|3|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AGM ILE DE FRANCE

ADRESSE (voie) 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC

CODE POSTAL 91160

VILLE

SAULX LES CHARTREUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOUYCHOU Prénom(s) BEATRICE Président

Nom marital MOURGUES % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 27071965 N° département 93 Commune LES PAVILLONS SOUS BO Pays FRANCE

Adresse : N° 123 Voie BIS RUE DE PONTOISE

Code postal 95290 Commune L ISLE ADAM Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique AMATO Prénom(s) ALFONSO

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 06061954 N° département 99 Commune CIANCIANA Pays ITALIE

Adresse : N° 793 Voie CHEMIN DES ROLES

Code postal 77190 Commune VOSVES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/09/2016
Total des Produits à recevoir		39 861
Autres créances clients FACTURES A ETABLIR	18 463	18 463
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR	21 398	21 398

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/09/2016
Total des Charges à payer		115 027
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		823
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	23	
INTERETS COURUS A PAYER	800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 125
FACTURES NON PARVENUES	22 125	
Dettes fiscales et sociales		92 079
SALAIRES A PAYER	50 000	
CHARGES SOCIALES A PAYER	23 500	
CHARGES FISCALES A PAYER	18 579	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		43 411	43 411
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			43 411
CADEAUX CLIENTS 9 005.00 CREDITS BAUX 8 007.14 LOA 1 898.76 MAINTENANCE 77.54 COTISATIONS 237.50 ASSURANCE 23 010.46 CVAE 1 175.00			

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		134 533	134 533
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			134 533

PCA	134 532.67
TOTAL	134 532.67

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	28 308
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	28 308
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	28 308

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	28 308
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/09/2016 Au titre de l'année civile 2015

Dénomination de l'entreprise	AGM ILE DE FRANCE	N° Siren : 445376460
Adresse	90 RUE DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX LES CHARTRE	

SOCIETE BENEFICIANTE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐		PME au sens communautaire ☐
Dénomination de la société mère	N° Siren :	
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	28 308

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	471 793
Dont préfinancement	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2016

[illegible]



bewiz

ACCOMPAGNER VOS PROJETS ET CEUX DE VOTRE ENTREPRISE

A.G.M. ILE DE FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry B 445 376 460

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

A.G.M. ILE DE France SAS
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry B 445 376 460

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.G.M. Ile-de-France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 ■ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

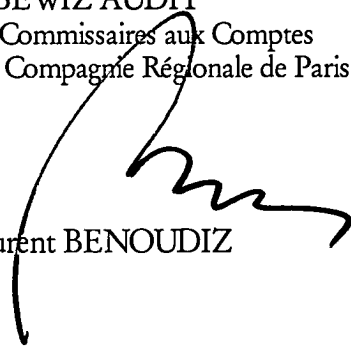
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 février 2017

Le commissaire aux comptes,

BEWIZ AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Laurent BENOUDIZ



Comptes annuels au 30 septembre 2016

A.G.M. ILE DE FRANCE SAS
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry B 445 376 460

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX LES CHARTREUX		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 4 5 3 7 6 4 6 0 0 0 0 3 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 30/09/2016						
		N-1 30/09/2015						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CO				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	130 809	17 191	30 759	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	168 440	67 746	90 397	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	500	500	500
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE	403	403	403
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	35 472	35 472	35 472	
TOTAL (II)		BJ	BK	299 249	121 312	157 531		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens		BN	BO	16 057	16 057	32 291	
	En cours de production de services		BP	BO				
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
	Marchandises		BT	BU	17 268	17 268	14 006	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 876	8 876	1 395	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	52 357	947 324	1 360 331	
		Autres créances (3)	BZ	CA	63 760	63 760	107 826	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2 255	929	3 183	
Disponibilités		CF	CG	590 626	590 626	169 978		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	43 411	43 411	38 540		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	54 611	1 688 251	1 727 551	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	353 860	1 809 563	1 885 082	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	700 000		
	Report à nouveau	DH	3 347	607 113	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 435	96 234	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	853 782	758 347
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 928	60 207	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	82	82	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 877	3 867	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	468 601	567 099	
	Dettes fiscales et sociales	DY	325 760	288 846	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	134 533	206 633	
	TOTAL (IV)	EC	955 781	1 126 735	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 809 563	1 885 082	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	938 934	1 099 969	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	800	794		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : AGMILE DE FRANCE							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	5 756 000	FH		FI	5 756 000	5 854 545	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 756 000	FK		FL	5 756 000	5 854 545	
	Production stockée *					FM	(16 234)	17 622	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	27 043	37 280	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 766 814	5 910 447
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	953 982	1 096 103
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	(3 263)	(9 157)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 811 375	2 830 314
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	69 046	65 593
	Salaires et traitements *						FY	988 647	990 059
	Charges sociales (10)						FZ	707 321	703 420
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	44 095	61 112	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	25 478	4 986	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	1	34
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 596 683	5 742 463	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	170 131	167 983	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145	564	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	145	564	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	2 255		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 246	2 291	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 501	2 291		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 356)	(1 727)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	166 775	166 256		

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		1 450		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 833	2 917		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 833	4 366		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16 229	37 070		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	35 039	10 854		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	51 268	47 924		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(38 435)	(43 558)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	32 905	26 465		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 779 792	5 915 377		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 684 357	5 819 143		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	95 435	96 234		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	53 387	54 244	
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 043	32 763	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PRODUITS CESSIONS IMMOBILIAIRES						12 833		
PENALITES AMENDES FISCALES				(947)				
REMBOURSEMENTS SINISTRES CLIENTS				5 877				
ANNULATION AVANCE				11 300				
VNC IMMOBILIAIRES CEDEES				35 039				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 809 563** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **5 779 792** euros
 - un total charges de **5 684 357** euros
 - dégage un résultat de **95 435** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2015**
- finit le **30/09/2016**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **AGM ILE DE FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 809 563 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 779 792 euros** et un total **charges** de **5 684 357 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **95 435 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2015** et finit le **30/09/2016**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Comptabilisation, présentation du C.I.C.E

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, la comptabilisation du CICE a été traduite en retenant l'option d'une diminution des charges de personnel comptabilisée au crédit d'un sous compte de la classe 64. Ce dernier est imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Le montant du CICE déterminé au titre de l'année civile 2015 s'élève à un montant de 28 308 € et apparaît imputé sur l'impôt sur les sociétés du au titre de cet exercice.

La prise en compte du CICE permet le financement du besoin en fonds de roulement et sera utilisé en vue d'améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

Le montant du CICE pour les neufs premiers mois de l'année 2016 a été par ailleurs provisionné en produit à recevoir pour 21 398 € et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

En matière de prestation de services, c'est l'achèvement de la prestation qui entraîne la comptabilisation. Un produit est acquis lorsque la fourniture par l'entreprise des travaux est effectuée. (PCG article 512.1). **Aussi les prestations comptabilisées avant cette date sont inscrites en produits constatés d'avance.**

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	148 000					148 000
	Instal., agencement, aménagement divers	575		30 077			30 653
	Matériel de transport	238 851		12 837		76 093	175 595
	Matériel de bureau, mobilier	29 938					29 938
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	417 364		42 915		76 093	384 186
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	500					500
	Autres titres immobilisés	403					403
	Prêts et autres immobilisations financières	35 472					35 472
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 375					36 375
TOTAL		453 739		42 915		76 093	420 561

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	117 241	13 568		130 809
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	575	42		617
	Matériel de transport	150 995	28 635	41 054	138 576
	Matériel de bureau, mobilier	27 397	1 850		29 247
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	296 208	44 095	41 054	299 249
TOTAL		296 208	44 095	41 054	299 249

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	26 878	25 478		52 357
	Autres		2 255		2 255
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	26 878	27 733		54 611
TOTAL GENERAL		26 878	27 733		54 611
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25 478 2 255		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/09/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	35 472		35 472
	Clients douteux ou litigieux	59 352	59 352	
	Autres créances clients	940 329	940 329	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 799	2 799	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	14 249	14 249	
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 168	25 168	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	21 398	21 398	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	146	146	
	Charges constatées d'avances	43 411	43 411	
TOTAL DES CREANCES		1 142 324	1 106 852	35 472
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	800	800		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	16 128	9 159	6 969	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	468 601	468 601		
	Personnel et comptes rattachés	51 877	51 877		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 109	108 109		
	Impôts sur les bénéfices	7 619	7 619		
	Taxes sur la valeur ajoutée	139 577	139 577		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 579	18 579		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	82	82		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	134 533	134 533		
TOTAL DES DETTES		945 903	938 934	6 969	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 458			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		82			

--	--	--	--	--	--

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	30/09/2015	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	18 463		18 463	
Autres créances	21 398	21 852	(454)	-2,08
TOTAL	39 861	21 852	18 009	82,42

PROVISION CICE	21 398.00
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	18 463.40
TOTAL	39 861.40

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	30/09/2015	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	823	850	(28)	-3,25
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 125	10 800	11 325	104,86
Dettes fiscales et sociales	92 079	61 347	30 732	50,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	115 027	72 997	42 029	57,58

MATIERES PREMIERES	5 750.46
LOCATIONS MATERIELS DIVERS	3 574.86
SINISTRE	2 000.00
HONORAIRES DIVERS	10 800.00
TAXE APPRENTISSAGE	4 445.11
CFE	2 133.00
CVAE	708.00
TVS 2014	6 162.00
TVS 2016	5 130.50
INTERETS COUUS BANCAIRES	800.13
INTERETS COURUS EMPRUNTS	22.71
PROVISION PRIME	50 000.00
PROVISION CHARGES PRIME	23 500.00
TOTAL	115 026.77

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	30/09/2015	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	43 411	38 540	4 871	12,64
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	43 411	38 540	4 871	12,64

CADEAUX CLIENTS	9 005.00
CREDITS BAUX	8 007.14
LOA	1 898.76
MAINTENANCE	77.54
COTISATIONS	237.50
ASSURANCE	23 010.46
CVAE	1 175.00
TOTAL	43 411.40

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2016	30/09/2015	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	134 533	206 633	(72 101)	-34,89
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	134 533	206 633	(72 101)	-34,89

PCA	134 532.67
TOTAL	134 532.67

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/09/2015	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2016
Capital social	50 000				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		700 000			700 000
Report à nouveau	607 113	(603 766)			3 347
Résultat de l'exercice	96 234	(96 234)		95 435	95 435
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	758 347			95 435	853 782

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	758 347
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	758 347
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	95 435

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	500,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	500,0000	50 000,00

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		30/09/2016
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		5 756 000
Production vendue Travaux		5 756 000
TRAVAUX A 5.5%	1 729 302	
TRAVAUX A 20.0%	1 140 018	
FACTURE A ETABLIR	16 677	
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	72 101	
TRAVAUX A 10.0%	2 775 435	
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION TVA	22 467	
Chiffre d'affaires par marché géographique		5 756 000
Chiffre d'affaires FRANCE		5 756 000
TRAVAUX A 5.5%	1 729 302	
TRAVAUX A 20.0%	1 140 018	
FACTURE A ETABLIR	16 677	
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	72 101	
TRAVAUX A 10.0%	2 775 435	
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION TVA	22 467	

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		166 775		166 775
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(38 435)	32 905	(71 340)
RESULTAT COMPTABLE		128 340	32 905	95 435

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2016
VALEUR D'ORIGINE					280 887	280 887
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				104 855	104 855
	Redevances Exercice				64 436	64 436
	TOTAL				169 291	169 291
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				47 948	47 948
	entre 1 et 5 ans				47 490	47 490
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				95 438	95 438
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				5 521	5 521
	entre 1 et 5 ans				4 578	4 578
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				10 098	10 098
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					60 053	60 053

--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/09/2016	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		105 536	105 536
		105 536	105 536
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		105 536	105 536
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--

ANNEXE - Elément 10

Evaluations fiscales dérogatoires

Etat exprimé en euros		30/09/2016
RESULTAT DE L'EXERCICE		95 435
Impôts sur les bénéfices IMPOT S/LES BENEFICES	32 905	32 905
RESULTAT AVANT IMPOTS		128 340
Variation des provisions règlementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		128 340

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/09/2016	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers		19	
	TOTAL		25	

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Total des produits exceptionnels		12 833
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PDT CESSION IMMOS CORPORELLES</i>	<i>12 833</i>	12 833
Total des charges exceptionnelles		51 268
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES AMENDES FISCALES</i> <i>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i> <i>CHARGES EXCEPT. S/EX ANTERIEUR</i>	<i>(947)</i> <i>5 877</i> <i>11 300</i>	16 229
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC IMMOS CORPORELLES CEDEES</i>	<i>35 039</i>	35 039
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(38 435)

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros		30/09/2016
INDEMNITES JOURNALIERES		(10 074)
AVANTAGES EN NATURE NOURRITURE		18 323
AVANTAGES EN NATURE VEHICULES		7 425
REMBOURSEMENTS ASSURANCES		1 506
REMBOURSEMENTS FRAIS HUISSIERS		1 528
TOTAL		18 707